

29
janvier
2013

Petit-déjeuner conférence

Solvabilité II

Comment intégrer et positionner la fonction conformité ?
Comment assure-t-elle son rôle ?

A l'instar des activités financières exercées par les établissements bancaires, les activités assurantielles sont par nature très encadrées juridiquement et déontologiquement. Les crises et les nombreux scandales qui ont terni l'image des banques sont un véritable risque auquel les assureurs sont, eux aussi, exposés. Dans ce contexte, le régulateur renforce ses attentes et sa vigilance sur les aspects de transparence, de solvabilité et de contrôle. Les sources légales et réglementaires n'ont jamais été aussi nombreuses, les risques de non-conformité ne cessent de croître et les dirigeants et mandataires sociaux voient leurs responsabilités de plus en plus engagées.

Ainsi, quelles que soient sa taille et les spécificités de ses activités, chaque assureur français a l'obligation de se conformer aux nouveaux standards de gouvernance imposés par le régulateur européen dans le cadre du pilier 2 de la Directive Solvabilité II. Face à ce nouveau défi, l'assureur se doit d'ajuster son système de gouvernance pour y intégrer une fonction de vérification de la conformité. Plusieurs questions se posent : quel doit être le périmètre de responsabilité de cette nouvelle fonction ? Quel est l'acteur interne le mieux à même d'incarner ce rôle ? Comment intégrer cette fonction au sein du système de gouvernance en place ?

Optimind Winter

Benjamin Nahoumovitch, manager
Anne Florence Destombes, consultante

8h30 : Accueil des participants

9h00 : Introduction

9h10 : L'organisation de la fonction de vérification de la conformité

- L'articulation entre le système de contrôle interne existant et la nouvelle fonction
- Les risques de non-conformité
- Les différents schémas d'organisation envisageables

9h30 : Les outils de la fonction de vérification de la conformité

- Le dispositif d'identification et d'évaluation des risques de non-conformité
- Le dispositif de maîtrise et de suivi des risques de non-conformité

9h55 : Quelques missions de la fonction de vérification de la conformité

- La protection des droits du consommateur
- La lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme
- Le lancement d'un nouveau produit

10h15 : Questions / réponses

10h30 : Fin du petit-déjeuner

Les horaires

Durée : 1h30

8h30 : Café d'accueil

9h00 : Présentation

10h15 : Question-réponse

10h30 : Fin du petit-déjeuner

Optimind Winter

Leader de l'actuariat conseil et de la gestion des risques en France avec ses 180 collaborateurs, OPTIMIND WINTER constitue l'interlocuteur de référence pour les assureurs, mutuelles, administrations, banques et grandes entreprises qui souhaitent un partenaire métier de haut niveau les accompagnant dans leurs projets stratégiques en actuariat conseil, protection sociale, risk management, projets & assistance à maîtrise d'ouvrage.

Où ?

Optimind Winter
Auditorium
46 rue La Boétie
75008 Paris

Le nombre de places étant limité,
nous vous invitons à confirmer votre présence avant le 25 janvier 2013.
Pour vous inscrire : pdj@optimindwinter.com / Réf. 20130129